





**PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE**

1. Photocopie du **livret de famille** faisant apparaître l'état civil du ou des parents et du ou des enfants à charge.
2. Photocopie de l'**avis d'imposition ou de non-imposition 2019** (revenus de l'année **2018**) des parents ou du parent ayant la charge de l'enfant ou du tuteur légal et du concubin.
  - 2.1. Pour les enfants majeurs scolarisés **détachés du foyer fiscal parental** produire également une photocopie de leur avis d'imposition **2019** (revenus de l'année **2018**).
  - 2.2. Pour les **artisans, commerçants et agriculteurs déficitaires en 2019** joindre une photocopie des avis d'imposition ou de non imposition relatifs aux trois années précédant la demande.
3. Si le ou les parents **ont perçu le RSA** entre le 1<sup>er</sup> septembre 2018 et le 31 août 2019, joindre une attestation établie par la C.A.F.
4. Si les **parents sont divorcés ou séparés**, joindre une photocopie du jugement indiquant à qui l'enfant est confié ainsi que le montant de la pension alimentaire.
5. Photocopie de la **notification de rejet des ASSEDIC** pour les enfants majeurs âgés de moins de 25 ans ayant terminé leurs études mais encore sans emploi depuis moins d'un an.
6. **Certificat de scolarité** et, le cas échéant, **les justificatifs** demandés à la rubrique "frais d'études".
7. Photocopie de l'**avis d'attribution (conditionnelle ou définitive) ou de rejet de la bourse nationale (régionale ou paramédicale)** (la faire parvenir en tout cas au Département **avant le 15 décembre**).
8. **RIB** de l'étudiant(e) (format A4)

**Cas particuliers concernant le candidat boursier :**

9. Si le candidat est en rupture familiale, faire établir une évaluation sociale et financière par l'assistant(e) social(e) de l'établissement fréquenté et produire les pièces n° 2.1, 6, 7 et 8.
10. Si le candidat est orphelin de père et de mère, marié, "pacsé" ou élevant seul un enfant, se rapprocher du Service afin de connaître les modalités particulières.

Pour ces deux cas particuliers il ne sera pas tenu compte de la domiciliation des parents mais de celle du candidat boursier.

**Si un changement de situation familiale ou financière est intervenu récemment :**

11. **Etat des revenus de la famille** perçus pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2018 au 31 août 2019. **Compléter l'imprimé uniquement en cas de diminution importante des revenus.** Joindre obligatoirement une photocopie de tous les documents justifiant les montants mensuels que vous y aurez fait figurer **ou** présenter les originaux au service lors du dépôt de votre dossier de demande de bourse.
12. **Lettre** expliquant toute situation nouvelle particulière.

**AUCUNE PHOTOCOPIE NE SERA EFFECTUEE PAR LE SERVICE  
TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RETOURNE**

**PAGE RESERVEE A L'ADMINISTRATION**

Revenus de la famille

Salaires et revenus assimilés .....€  
Pensions, rentes .....€  
Revenus agricoles .....€  
BIC .....€  
BNC .....€  
Pension alimentaire .....€  
Revenus fonciers .....€  
Revenus mobiliers .....€  
RSA .....€

Revenus globaux

€

Frais d'études admis

€

Nombre de personnes au foyer

Montant de la B.N.

€

QUOTIENT FAMILIAL

€

FRAIS RESTANT A LA  
CHARGE DE LA FAMILLE

€

**OBSERVATIONS :**